



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



Direction générale de la concurrence, de la consommation, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Programme des épreuves

Concours de contrôleur interne spécial

Epreuve écrite d'admissibilité n°1 et épreuve orale

A - réglementation et l'organisation de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

I. LES RÈGLES DE CONCURRENCE

- Les pratiques anticoncurrentielles : *notions élémentaires.*
- Les pratiques restrictives de concurrence : *facturation, délais de paiement de l'article L. 443-1 du Code de commerce, revente à perte, communication de barèmes de prix et de conditions de vente, coopération commerciale, imposition de prix minimum, pratiques discriminatoires.*

II. LES RÈGLES DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES PRODUITS ET SERVICES

- Conformité des produits et services : *tromperie, falsification.*
- Sécurité des utilisateurs : *hygiène alimentaire, sécurité des produits non alimentaires*
- Étiquetage des produits alimentaires.

III. LES RÈGLES DE PROTECTION ÉCONOMIQUE DES CONSOMMATEURS

- Information sur les prix
- Publicité trompeuse
- Soldes, liquidations, vente au déballage
- Annonces de réduction des prix
- Vente avec prime
- Loteries
- Vente par démarchage
- Abus de faiblesse
- Vente à distance
- Crédit à la consommation.

IV. POUVOIRS D'ENQUÊTE DES AGENTS DE LA DGCCRF

- Pouvoirs des articles L.215-3 à L.215-7 du Code de la consommation et leurs textes d'application.
- Pouvoirs des articles L.450-2, L.450-3 1^{er} alinéa et L.450-7 du Code de commerce.

B - Gestion administrative

I. Personnel

1. Les positions administratives du fonctionnaire ;
2. L'avancement d'échelon et de grade ;
3. Le travail à temps partiel ;
4. La notation ;
5. Les congés et autorisations d'absence ;
6. La cessation progressive d'activité, le congé de fin d'activité, les pensions civiles de retraite de l'état
7. La carrière des adjoints de contrôle
8. La carrière des contrôleurs ;
9. Les mutations ;
10. Les élections aux Commissions Administratives Paritaires ;
11. Fonctionnement et attributions des Commissions Administratives Paritaires ;
12. Les accidents.

II. Comptabilité et techniques budgétaires

1. Les principes généraux de la comptabilité publique :
 - séparation des ordonnateurs et des comptables,
 - les phases de la dépense publique,
 - notions sur les régies d'avances et de recettes ;
1. Liquidation des traitements, indemnités et prestations diverses ;
2. Les principes généraux du droit budgétaire ;
3. Connaissance de la terminologie comptable et budgétaire ;
4. La tenue de la comptabilité administrative.